

horaires Mairie de LUCMAU

☎ 05 56 65 22 65

Le lundi de 9h00 à 12h30
et de 13h00 à 18h00

Le mercredi de 9h00 à 12h30
et de 13h00 à 18h00

Le vendredi de 9h30 à 12h00
ou sur rendez-vous en appelant au :
06 24 38 18 44,
06 47 39 95 59 ou 06 89 85 68 58

Service Public des déchets,

Le Sictom vous propose :

- Mise à disposition gratuite de broyeurs individuels*.
- Composteurs gratuits (sous conditions) ou à 10 €.
- Zone de réemploi pour donner ou prendre gratuitement ce qui ne sert plus aux uns mais peut servir à d'autres.

Tous les renseignements sont sur : sictomsudgironde.fr

* petite formation gratuite à prévoir

Horaires déchetterie de Préchac

jusqu'au 14 juin

Mardi, Jeudi et Samedi

Ouvert de 8h30 à 17h00

Lundi, Mercredi, Vendredi et Dimanche :
Fermé

Cimetière

Le container situé au cimetière est à votre disposition pour jeter les déchets en relation avec ce lieu. Si le container est déjà plein, veuillez déposer vos déchets en déchetterie. Le Conseil Municipal envisage l'installation d'un composteur dans l'enceinte du cimetière. Il nous semble en effet illogique, étant donné le coût du traitement des déchets pour la collectivité, d'envoyer la terre des pots de fleurs à l'usine de retraitement. Il conviendrait donc aux personnes acceptant d'en faire le petit effort, de jeter les matières plastiques et autres matières non biodégradables séparément des matières compostables.

Gestion des déchets ménagers

Depuis le 1er Janvier 2024, la réglementation nationale évolue : les « biodéchets » sont interdits dans les ordures ménagères. A ce jour, il n'est pas prévu de système de collecte dédié à ces biodéchets.

Sur le territoire du SICTOM du Sud-Gironde (dont nous faisons partie), le compostage est la solution préconisée, parce que la plus intéressante tant écologiquement qu'économiquement.

Il n'est pas obligatoire de composter mais bien de trier et valoriser les déchets alimentaires. Pour cela toutes les solutions sont possibles : poules, fumier, compostage, collecte ... etc
Des ateliers de « Compostage » sont organisés pour les particuliers par le SICTOM du Sud-Gironde. Même si les demandes sont déjà nombreuses, n'hésitez pas à contacter le service au 05 56 62 27 70 ou par e-mail animation@sictomsudgironde.fr

Internet : <http://sictomsudgironde.fr/>

PRÊT DE TABLES ET DE BANCs

Le prêt de tables et de bancs est maintenant réglementé. Un formulaire sera rempli par la commune et signé par le bénéficiaire du prêt. Ce formulaire comportera le nombre et les numéros des mobiliers et sera signé par les deux parties. Une caution de 200 euros sera exigée et restituée lors du retour des articles prêtés sous réserve du bon état de ceux-ci.

Ramassage des ordures ménagères

Le mercredi matin

(Sauf si un jour férié tombe le lundi, le mardi ou le mercredi : ramassage le jeudi)

Belote au Cercle

Samedi 10 février à 21 heures

Samedi 16 mars à 21 heures

Samedi 13 avril à 21 heures

Samedi 11 mai à 21 heures

Et finale le dimanche 26 mai à 10h00

E' Labets ?



Bulletin d'information et de liaison de la commune de Lucmau

Le mot du Maire

Ipsn

N°71 Janvier 2024

Chères Lucmalaises, chers Lucmalais,

Chaque nouvelle année est synonyme d'espoir dans tous les domaines. Le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une très belle année 2024.

Voici un aperçu des principaux sujets qui nous ont occupés au cours de ces derniers mois :

Éclairage Public :

Dans le cadre des économies d'énergie, nous allons procéder à l'extinction de l'éclairage public de 23 h à 6 h du matin tous les jours de la semaine. Une exception sera toutefois observée la nuit du samedi où le village restera éclairé jusqu'à 2 h du matin, ainsi que lors de festivités afin d'assurer plus de sécurité aux « festayres ».

La date de mise en place sera fixée quand les aménagements techniques nécessaires seront réalisés.

Cantine scolaire et accessibilité :

La totalité des travaux est maintenant achevée.

La plupart des artisans qui ont été retenus après avoir répondu à l'appel d'offres sont domiciliés en Sud-Gironde. Les délais d'exécution ont été respectés et la réalisation est de belle qualité.

Le coût de l'opération s'est élevé à la somme de 78 930 € TTC (maîtrise d'œuvre comprise), financé par deux subventions départementales d'un montant total de 16 162 € et d'une aide de l'Etat de 15 500 €. La TVA de 13 000€ environ nous sera reversée en 2025 et 2026. Le solde a fait l'objet d'un emprunt par le RPI, comme le prévoit la règle budgétaire dans notre cas. La commune de Lucmau remboursera chaque année au RPI le montant des annuités d'emprunt.

Restauration de l'église :

Le marché des travaux devrait être lancé courant 2024, réalisé en 3 tranches, pour un montant total d'environ 400 000 €. La première tranche, consacrée à la réhabilitation des plafonds des travées de la nef, est estimée à environ 214 000 €. Une aide du département a d'ores et déjà été accordée, d'autres sont en cours d'instruction. Les travaux seront lancés dès que le financement sera finalisé.

Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et des dépenses de consommables toujours plus élevées, nous engagerons les autres tranches en fonction des possibilités budgétaires.

Suite page 2

Le mot du Maire, (suite)

Ligne Très haute tension :

Vous avez peut-être entendu parler d'une ligne Très-Haute Tension de 400 000 volts qui devrait traverser Lucmau d'ici 2028. Le projet est de relier Allons (47), où 800 hectares de panneaux photovoltaïques vont être installés, au poste source de Cazalis, puis à Hostens. (Décision parue au journal officiel du 20 décembre 2023). Cette ligne de 100 mètres de large avec des pylônes de 50 à 70 mètres de haut va nécessiter le défrichage de plusieurs hectares de forêt. Le tracé précis n'est pas encore connu mais il traversera notre commune dans sa partie sud. Une réunion d'élus des communes concernées s'est tenue récemment. A nous de nous faire entendre avant que notre commune soit défigurée par des infrastructures qui auraient un impact négatif sur notre environnement. Nous vous tiendrons informés dès que nous en saurons davantage.

Installation de Mobile-Home ou de yourte :

Il arrive que des administrés demandent l'autorisation d'installer une habitation provisoire le temps de travaux dans leur maison ou lors d'événements provisoires.

Dans ces circonstances, après avoir vérifié si la requête remplit les conditions de la réglementation en vigueur, l'autorisation fait l'objet d'un arrêté municipal, consultable en Mairie les jours d'ouverture du secrétariat.

Le repas de aînés :

Le 22 novembre dernier, 50 convives sont venus partager le repas annuel des aînés préparé par le Relais Bazadais. Celui-ci a remporté un franc succès.

L'après-midi s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse, certains en participant au loto organisé par les membres du CCAS, d'autres en disputant des parties de belote. Rendez-vous est donné en novembre 2024.

Adichatz !

Le Maire, Michel ESTENAVES

Assemblée Générale du Cercle de la Concorde

**Le 20 avril à 18 heures
Renouvellement du bureau**

05 56 65 22 52

**Repas de la Fête des Bœufs Gras
Mardi 28 Février au Cercle de la Concorde**
Les places sont limitées, renseignez-vous au Cercle auprès d'Hélène

Que pensez-vous du nouvel adressage ?

Sur notre commune, le changement d'adresse s'est plutôt bien déroulé grâce à la bonne volonté et aux efforts des habitants et du Conseil Municipal. Si toutefois vous rencontrez des difficultés avec la distribution des colis, les indications des GPS, le courrier, les administrations... Faites nous en part et nous pourrions sans-doute trouver des solutions adaptées à chaque cas. E-mail : mairie.lucmau@wanadoo.fr

État Civil

Décès :

Le 13 septembre : Monsieur Alain AMANIEU

Le 14 septembre : Mme Pierrette BORDESSOLLES

Le 8 octobre : Madame Jocelyne VILAIN

Mariage:

Le 23 septembre :

Philippe BUREAU et Estelle SENESSE

REMERCIEMENTS

Je remercie très sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à notre peine en manifestant à mon égard et à celui de toute la famille, des témoignages d'amitié, des marques de sympathie et ont apporté leur contribution après le décès de ma compagne Jocelyne VILAIN.

Vincent BANQUET

La mort n'est rien, elle est sans cesse derrière vous, elle est la poussière de vos semelles. La vie est devant, toujours devant, allez à elle, ne vous retournez jamais.

Henri GOUGAUD

Retrouvez votre **E' labets** et bien d'autres renseignements, Sur le site : www.lucmau.fr

LIBRE EXPRESSION

e'labets ?

Partagez vos réflexions !

Envoyez vos textes à : elabets@gmx.fr
déposez les à la Mairie de Lucmau
OU
appelez Xavier au 06 33 95 52 30

Fête du Cercle

Samedi 25 mai

À partir de 9 heures : Déjeuner Gascon suivi de jeux d'enfants.

À midi, repas : melon-jambon braisé au miel avec gratin, pastis landais (15€ hors boissons).

16 heures : Démonstration de danse Country.

17 heures : Départ de la course pédestre ouverte à tous (environ 9 km) et marche de 4,2 km.

À partir de 19 heures : Animations par la banda «Les Amuse Gueules» de Grignols.

Repas du soir : Assiette landaise-bœuf échalotes avec pommes de terres, salade-fromage, coupe mousquetaire (20€ hors boissons).

Dimanche 26 mai

À partir de 9h30 : Concours de Belote

À partir de 15 heures : Concours de pétanque

*Grillades midi et soir
8 euros*

*Inscription au Cercle avant le
21 mai !
05 56 65 22 52*

À partir de 22 h concert avec « The Hyènes »

Un rappel toujours utile

L'arrêté préfectoral du 8 mars 1990

Les activités professionnelles qui utilisent, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou des appareils susceptibles de provoquer une gêne (ces activités bruyantes doivent s'interrompre entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés). En cas de nécessité, l'autorité préfectorale peut accorder des dérogations (exemple : travaux de nuit pour le renouvellement d'un revêtement routier urbain). Les travaux de bricolage et de jardinage, susceptibles d'être source de gêne sont encadrés par des horaires :- jours ouvrables : 8h30-12h / 14h30-19h30,- samedis : 9h-12h / 15h-19h,- dimanches et jours fériés : 10h-12h. (Source CAUE Gironde)